



PNUE

**Programme des  
Nations Unies pour  
l'Environnement**

Distribution :  
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG.24/2  
28 septembre 2004

Original: INGLÉS

Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, du 2 septembre au 2 octobre 2004

**AGENDA PROVISOIRE ANNOTÉ**

1. La onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes est convoquée à Montego Bay, Jamaïque, du 28 septembre au 2 octobre 2004. Cette réunion se propose de revoir les accomplissements du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pendant la période biennale 2002-2003 et d'approuver le plan d'activités pour la période biennale 2004-2005. Le secrétariat, au nom des gouvernements du PEC et des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, convoque la Réunion pour :

- Évaluer les projets et activités développés dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes durant la période 2002-2003;
- Revoir les progrès effectués dans l'exécution des décisions de la dixième Réunion intergouvernementale et septième Réunion des Parties contractantes (Montego Bay, 7-11 mai 2002);
- Revoir et agir lorsque approprié sur les décisions de la troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004;
- Revoir les recommandations et agir lorsque approprié sur le Rapport de la deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes; Managua, Nicaragua, du 12 au 16 mai 2003 ;

- Revoir le Profil d'une stratégie pour la mise en œuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes dans le cadre du Programme des Mers Régionales et du développement durable pour 2005-2009 adopté à la dixième Réunion intergouvernementale et septième réunion des Parties contractantes, Montego Bay, Jamaïque, 7-11 mai 2002 et actualisée par le Secrétariat;
  - Revoir et adopter lorsque approprié les recommandations du groupe de travail intersession établi à la treizième réunion du Comité de surveillance sur les Règles de procédures et les Règles financières pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes ;
  - Revoir et adopter lorsque approprié les recommandations du groupe de travail intersession établi à la dixième réunion intergouvernementale et septième réunion des Parties contractantes, Montego Bay, Jamaïque, 7-11 mai 2002 sur les lignes directrices du fonctionnement des Centre d'activités régionaux (RAC) et les réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes;
  - UUUUUUUUURevoir et agir lorsque approprié sur les recommandations du panel de la onzième Réunion intergouvernementale sur le processus de consultation du Programme d'Action de la Barbade en préparation pour la réunion de l'Ile Maurice, 10-14 janvier 2005;
  - Revoir et agir lorsque approprié sur les recommandations de l'Organisation maritime internationale (OMI) en ce qui concerne le Programme mondial de gestion des eaux de lestage (GloBallast) et les activités futures dans la Région des Caraïbes proposé sous le partenariat de GloBallast et aussi sur la ratification de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast;
  - Revoir et adopter le plan de travail et le budget du PEC pour la période biennale 2004-2005 y compris ceux des Centres d'activités régionaux; et
  - Décider de la composition du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes pour la période 2004-2005.
2. Tous les États et Territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Commission de l'Union Européenne sont invités à participer à la Réunion. Sont de plus invités en tant qu'observateurs à la Réunion d'autres états qui ont démontré un intérêt pour la protection de l'environnement marin dans la région des Caraïbes, des organisations des Nations Unies, des organisations non-gouvernementales et intergouvernementales intéressées au Programme pour l'environnement des Caraïbes, ainsi que des représentants du secteur privé.

### **Point 1 de l'Agenda : Ouverture de la Réunion**

3. La Réunion sera inaugurée par le secrétariat le mardi 28 septembre 2004 à 9h30 par le Directeur Exécutif du PNUE ou son représentant.

**Point 2 de l'Agenda : Organisation de la Réunion****(a) Règles de Procédure**

4. Les Règles de Procédure du Conseil qui préside le PNUE (UNEP/GC/3/Rev.3) seront appliquées mutatis mutandis pour conduire cette réunion.

**(b) Élection des officiers**

5. La Réunion devra élire à partir des participants les officiers suivants: le Président, trois vice-présidents et un secrétaire. Ces officiers formeront le Bureau des Parties contractantes pour la période allant jusqu'à la convocation de la douzième Réunion Intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Le Président du Bureau sera aussi le Président du Comité de surveillance.

**(c) Organisation du Travail**

6. L'anglais, le français et l'espagnol seront les langues de travail de la Réunion. Un service de traduction simultanée sera fourni par le secrétariat pour les sessions plénières. Les documents de travail pour la Réunion seront disponibles dans les trois langues.

**Point 3 de l'Agenda : Adoption de l'Agenda**

7. L'agenda provisoire proposé par le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/1, qui pourra être modifié à ce point de l'agenda, vise à porter l'attention des participants sur les points jugés les plus importants.

**Point 4 de l'Agenda : Rapport du Président du Comité de surveillance et Président du Bureau des Parties contractantes**

8. Un rapport concernant les activités ayant eu lieu pendant la période biennale 2002-2003 sera rendu par le Président sortant du Comité de Contrôle et le Président du Bureau des Parties Contractantes. Ce rapport apparaîtra dans le document UNEP(DEC)CAR IG.24/INF.3. Les participants à la réunion seront invités à communiquer observations et commentaire sur le Rapport u Président et sur la revue des 20 années du programme.

**Point 5 de l'Agenda : Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2002-2003)**

9. Le Secrétariat présentera le Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes tel que présenté au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.4. Le Secrétariat portera une attention particulière aux réponses aux décisions prises lors de la dixième Réunion intergouvernementale et de la septième Réunion des Parties contractantes (Kingston, Jamaïque, du 7 au 11 mai 2002) tel

que décrites au document UNEP(DEC)/CAR IG.22/8, ainsi qu'aux décisions et recommandations d'autres réunions du PEC durant la période 2002-2003. Les accomplissements de chaque sous-programmes du PEC seront aussi présentés en détail par le Secrétariat. Les participants seront invités à commenter l'exécution du PEC en 2000-2001 et à interroger le Secrétariat si nécessaire sur la période 2002-2003. Lorsque approprié, les participants seront invités à adopter ou prendre note des plusieurs rapports du PEC.

**Point 6 de l'Agenda : Rapport du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord de pays hôte avec le PNUE**

10. Le Président invitera le Gouvernement de la Jamaïque à présenter un rapport sur l'état de la Convention d'accueil avec le PNUE pour le Secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes tel que présenté au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.5. Les participants seront invités à discuter et à analyser le document et à décider d'autres actions.

**Point 7 de l'Agenda : Stratégie pour le développement durable du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour 2005-2009**

11. Le Président invitera le Secrétariat à présenter le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/3, intitulé "Stratégie pour le développement durable du Programme pour l'Environnement des Caraïbes 2005-2009". La Décision I de la dixième Réunion intergouvernementale a endossé la Stratégie pour le développement du Programme pour l'Environnement des Caraïbes 2002-2006 et a sollicité au Secrétariat de publier un document final reflétant les apports et les résultats des discussions tenues durant la dixième Réunion intergouvernementale. A la lumière des diverses initiatives récentes tel le Plan d'Exécution du Sommet mondial pour le développement durable, la stratégie du PNUE pour le Programme des mers régionales et la revue des 10 années du Programme d'Action de Barbade pour les petits états insulaires en développement, le secrétariat a préparé une importante mise à jour de la stratégie endossée par la dixième réunion intergouvernementale, pour rapprocher davantage le document stratégique sur cinq années aux orientations régionales et globales dans la gestion des mers régionales. Les participants seront donc invités à revoir et à discuter le document et à décider sur son adoption.

**Point 8 de l'Agenda : Règles de procédure et règles financières du Programme pour l'environnement des Caraïbes**

12. Conformément à la Décision VIII de la dixième réunion intergouvernementale sur la continuité d'un groupe ouvert de travail intersession, établi lors de la treizième réunion du Comité de surveillance, le Président sollicitera au gouvernement des États-Unis d'Amérique de présenter les « document de travail du groupe ouvert de rédaction intersession sur les Règles de procédure du Programme pour l'environnement des Caraïbes, les Règles financières de la Convention de Carthagène et du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et les Termes de référence du Fonds Fiduciaire des Caraïbes » (UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6). Les participants seront invités à porter toute modification relevante et correspondante au document UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6 et à décider d'autres actions.

**Point 9 de l'Agenda : Lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et les Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes**

13. Conformément à la Décision II de la dixième réunion intergouvernementale établissant un groupe ouvert de travail intersession, faisant rapport à la onzième réunion intergouvernementale pour examiner et réviser les lignes directrices de fonctionnement des CAR et des RAN, le Président invitera le Gouvernement de Sainte Lucie à présenter le document "Résultats et recommandations du Groupe ouvert de rédaction intersession sur les lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et des réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes" (UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.7). Les participants seront aussi invités à analyser et à discuter le document et à décider d'autres actions.

**Point 10 de l'Agenda : Panel de la onzième Réunion intergouvernementale sur le processus de consultation du Programme d'Action de la Barbade en préparation pour la réunion de l'Ile Maurice, 10-14 janvier 2005**

14. Les participants seront invités à réviser et à discuter sur la position des petits états insulaires en développement des Caraïbes concernant la réunion internationale pour la révision totale et intégrale du Programme d'Action pour le développement durable des petits états insulaires en développement (Ile Maurice, janvier 2005) et le rôle du PNUE, prenant en considération les points relevant de l'Agenda 21 sur la vulnérabilité des petits états insulaires en développement et prenant note du processus préparatoire pour l'Ile Maurice 2005, y compris les résultats de la Réunion préparatoire des Caraïbes, et en rappelant les Décisions du Conseil de direction 22/13 du PNUE, de février 2003, qui appelle au renforcement des capacités institutionnelles des petits états insulaires en développement et du Conseil de direction SS.VIII/2 du PNUE, du mois de mars 2004 relatifs aux petits états insulaires en développement, où il est demandé au Directeur exécutif du PNUE de préparer un rapport sur les résultats de la réunion internationale afin de le présenter au Conseil de direction à sa prochaine session et de les réviser dans le contexte du Forum pour l'environnement des Nations Unies.
15. Pour faciliter cette discussion, le Président invitera un panel d'experts à présenter des perspectives institutionnelles et l'état du processus préparatoire. Les représentants de la CEPAL et du PNUE formeront le panel et informeront la Réunion sur le processus et sur les prochaines étapes. Ils vont discuter des principales contraintes auxquelles sont confrontés les petits états insulaires en développement des Caraïbes dans ce processus et souligneront des actions possibles pour consolider le processus préparatoire avant la réunion de l'Ile Maurice du 10 au-14 janvier 2005. Les participants seront invités à considérer des actions pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes liés au Programme d'action qui pourrait surgir de l'Ile Maurice.

**Point 11 de l'Agenda : Gestion des eaux de lestage (ballast) et activités futures dans la région des Caraïbes**

16. Les espèces invasives en général ont été identifiées comme la deuxième menace principale à la biodiversité mondiale après la destruction des habitats. Les espèces invasives marines sont parmi les quatre menaces principales des océans de la planète, avec la pollution des mers, la pêche abusive et la destruction des habitats. Pour faire face à ce problème global, les Etats membres de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ont adopté récemment une nouvelle Convention internationale relative à la gestion des eaux de ballast et l'OMI travaille actuellement pour assurer une prompt entrée en vigueur de la nouvelle Convention. Les participants seront invités à réviser le document "Gestion des eaux de lestage et activités futures dans la région des Caraïbes" (UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.8) qui sera présenté par un expert de l'OMI et à prendre les actions appropriées, sur les recommandations du Programme GloBallast de l'OMI et sur la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast.

**Point 12 de l'Agenda : Projet de Budget et de Plan de Travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2002-2003**

17. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)CAR IG.24/4 intitulé "Projets de Plan de travail et de budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005". Les participants seront invités à commenter le document pour son adoption.

**Point 13 de l'Agenda : Élection des membres du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes**

18. Les participants seront invités à décider de la composition du Comité de surveillance pour la période 2004-2005. Huit gouvernements seront élus comme membre du Comité de surveillance, et le Président du Bureau des Parties contractantes, élu au point 2 de l'agenda, servira comme Président du Comité de surveillance et neuvième membre.

**Point 14 de l'Agenda : Autres éléments de discussion**

19. Les participants de la Réunion seront invités à présenter d'autres questions qui n'ont pas été couvertes par l'agenda et qui s'inscrivent dans le thème de la Réunion.

**Point 15 de l'Agenda : Adoption du rapport de la Réunion**

20. Le Secrétaire de la Réunion présentera un projet de rapport de réunion (UNEP(DEC)/CAR IG.24/5) pour la révision des participants afin de recevoir leurs amendements et corrections s'ils le jugent nécessaire.

## Point 16 de l'Agenda : Fermeture de la Réunion

21. Le Président de la réunion et le secrétariat devrait annoncer la fermeture de la réunion le 2 octobre 2004 à 17 heures.

### Activités collatérales

Les participants seront invités à plusieurs activités collatérales (le programme sera communiqué ultérieurement). Ces activités collatérales pourront être un déjeuner, une exposition, un cocktail sponsorisé ou autre, comme ci-après :

- *Lancement du projet de planification écorégionale pour les Caraïbes par The Nature Conservancy (TNC) :* Le Projet de planification écorégionale qui devra être finalisé pendant l'été 2004, représente une source importante de nouvelles informations sur les zones de biodiversité clés pour les Caraïbes, au niveau national et régional. TNC présentera un rapport lors de la onzième réunion intergouvernementale dans les Caraïbes, exposera les méthodologies et les résultats, et invitera les délégations à discuter des applications dans leurs pays respectifs, de même qu'à proposer des moyens de diffusion pour faciliter l'utilisation des résultats du projet au moment de prendre des décisions de gestion de l'environnement.
- *Présentation dans les Caraïbes du rapport régional Reefs@Risk par l'Institut pour les Ressources mondiales (WRI):* Deuxième d'une série d'études régionales sur les menaces terrestres aux récifs coralliens, le rapport sur les Caraïbes de Reefs@Risk sera présenté lors de la onzième Réunion Intergouvernementale des Caraïbes. Le rapport fait partie des activités de l'ICRAN dans les Caraïbes et du plan de travail de SPAW pour la période 2002-2003. Il est le résultat d'un large processus de consultation régionale et représente un nouveau niveau de connaissances sur la situation des menaces à l'encontre des récifs coralliens, basé sur des modèles scientifiques, des jaugeages détaillés et des validations. Reefs@Risk est aussi un modèle de collaboration entre les agences sous l'égide de l'ICRAN et de SPAW.
- *L'appui du PEC au Centre de développement et de Ressources à la construction (CRDC, Jamaïque) pour le plan d'assainissement de Whitehorses, Pamphret et Botany Bay, en Jamaïque :* En collaboration avec USAID/Jamaïque, le PNUE-UCR/CAR appuie actuellement le CRDC dans la construction d'un système d'assainissement pour des familles ou des groupes de familles dans la communauté de Saint Thomas en Jamaïque. Le CRDC présentera les progrès réalisés dans ce projet, et le processus qui facilite la participation des parties prenantes pour assurer la durabilité du projet. Faisant partie du programme de travail de l'AMEP pour la période 2004-2005, il est attendu que cette initiative fournira de nombreux enseignements pour l'exécution du Protocole LBS, et qu'elle développera les capacités du PNUE-UCR/CAR pour exécuter des projets au niveau local et les transposer dans la région des Caraïbes.